



Boris Bertin,
délégué général
de l'association
Arpejeh
(Accompagner
la réalisation des
projets d'études
de jeunes élèves
et étudiants
handicapés).

Trouver un stage d'observation

Il dure cinq jours et permet aux collégiens de 4^e et de 3^e de découvrir un ou plusieurs métiers.

Faites fonctionner votre réseau

Amis, famille, collègues de travail, voisins, commerçants de votre quartier, parents d'ados de votre entourage: ne négligez aucune piste. Demandez à votre enfant ce qu'il aimerait faire, et, en fonction de ses centres d'intérêt, partez à la recherche d'une entreprise dans un secteur qui l'intéresse.

ÉLARGIR LA RECHERCHE

L'école ou l'établissement (qui ont souvent des listes d'entreprises) ou des associations comme Arpejeh (Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés) peuvent vous aider: www.arpejeh.com. L'association dispose d'un fichier d'une cinquantaine d'entreprises dans le Rhône et en région parisienne. Les centres d'information et d'orientation (liste des CIO sur www.education.gouv.fr) ou centres d'information et de documentation jeunesse (CIDJ: www.cidj.com) sont aussi des sources de renseignement. Le Réseau

Handicap Orientation (RHO) de Paris accompagne spécifiquement l'élaboration des projets des jeunes handicapés: 01 43 45 90 06, reseau.handicap.orientation@ac-paris.fr. Vous pouvez également vous rendre sur le site Internet « 7 étapes pour trouver un stage »: www.7etapespourtrouverunstage.com

CONVAINCRE L'ENTREPRISE

Contrairement à l'embauche de salariés handicapés, l'entreprise ne reçoit aucune compensation financière pour l'accueil d'un stagiaire de collègue. Le but de ce stage n'étant pas de développer des compétences, rappelez à l'entreprise que cela ne dure que cinq jours et qu'il suffit de déléguer quelques tâches simples.

L'institut n'en parle pas

Le stage d'observation est possible dès la classe de 4^e, mais aussi en ULIS et dans tous les établissements relevant de l'Éducation nationale ou sous contrat (ce qui inclut la plupart des établissements du type IME). Ce

stage doit être trouvé par l'élève et sa famille. Mais parfois, notamment pour certains élèves d'ULIS, l'établissement n'en parle pas.

COMMENT RÉAGIR ?

Parlez-en aux professeurs, à l'enseignant référent, au chef d'établissement. Expliquez que votre enfant se pose des questions sur son orientation, qu'il n'a jamais été confronté au monde de l'entreprise ou au secteur d'activité qui l'intéresse, et que ce stage pourrait lui être bénéfique.

ON RAPPELLE QUE...

Le stage d'observation est normalement obligatoire pour les élèves de 4^e et de 3^e, comme le stipulent l'article D332-14 du code de l'éducation, la circulaire n° 2008-092 du 11 juillet 2008 et le décret n° 2005-1013 du 24 août 2005. JO du 25 août 2005, à consulter sur www.legifrance.gouv.fr

ET SI RIEN NE BOUGE ?

Vous avez la possibilité de faire appel à



© iStockphoto/B. Comandiers

MERCI À

> Catherine Bon, conseillère d'orientation, psychologue au sein du Réseau Handicap Orientation de l'académie de Paris.

l'inspection académique, en demandant le nom du responsable handicap (inspecteur ASH ou conseiller technique ASH), du recteur d'académie ou encore du médiateur académique. Vous trouverez ses coordonnées sur www.education.gouv.fr. Vous pouvez aussi contacter le médiateur de la MDPH.

Et durant le stage ?

L'idéal reste que l'entreprise propose à votre enfant de réaliser quelques tâches ou missions intéressantes et valorisantes pour lui (pas les cafés ou les photocopies...) dans les différents services.

QUE VA-T-IL FAIRE ?

La loi indique que l'on ne peut rien exiger du stagiaire. Mais, sans un minimum de pratique, difficile de se faire une idée des avantages et des inconvénients d'un métier. Demandez au maître de stage (membre du personnel qui doit encadrer votre enfant) ce qui est envisagé. Faites des propositions si vous avez des idées

ou parce que vous savez que votre enfant n'arrivera pas à réaliser telle ou telle tâche.

QUI PEUT L'AIDER ?

Durant le stage d'observation, le jeune est « lâché » dans l'entreprise, sans ses profs ou ses parents, et doit se

débrouiller, sauf s'il peut être accompagné par son AVS habituel. Cette possibilité est à prévoir avec la MDPH et l'établissement. Le mieux étant de bien expliquer le handicap de votre enfant au maître de stage qui va le suivre durant ces cinq jours. ■

Isabelle Malo

Témoignage

« Difficile de se faire une idée précise d'un métier »

« Valentin a fait plusieurs stages dans des domaines variés depuis la 4^e : vendeur en jardinerie (après un simple fax envoyé), magasinier automobile (nous avons demandé au garage qui réparait notre voiture !), dans un lieu d'animation sociale et culturelle, et bientôt dans une animalerie. Rien ne l'a vraiment emballé pour l'instant. Il m'a dit, par exemple : "Je ne veux pas ranger des sapins toute ma vie !" Il est vrai que ce stage est court et qu'il est difficile pour nos enfants de se faire une idée précise d'un métier. Nous verrons si le stage en animalerie lui plaît davantage. »



© D.R.

Florence, maman de Valentin, atteint de microdélétion 22q11, scolarisé en 3^e dans un lycée professionnel.